



Assemblée ordinaire de paroisse, dimanche 7 décembre 2025 à la maison de paroisse, Frutigenstrasse 22, à l'issue du culte

Ordre du jour

1. Salutations.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Lecture du PV du 20 octobre 2024 de l'assemblée ordinaire de paroisse.
4. Rapport du président.
5. Présentation des comptes 2024.
6. Présentation et acceptation du budget 2026.
7. Consultation et vote sur les trois objets qui concernent la fusion :
Approuvez-vous les trois documents de la fusion suivants ?
(répondre par OUI ou par NON) :
 - 1) Le contrat de fusion.
 - 2) Le règlement d'organisation.
 - 3) Le règlement sur la fusion de l'Eglise réformée évangélique de Thoune.
8. Communications.
9. Divers.

Les documents complets de fusion (le contrat de fusion, le règlement d'organisation et le règlement de fusion) ainsi que le rapport préliminaire de l'Office cantonal des communes et de l'aménagement du territoire sont disponibles à partir du 6 novembre 2025 au secrétariat de la paroisse générale, Schlossberg 8, Thoune, pendant les heures d'ouverture officielles. Ils sont également disponibles sur le site web www.ref-kirche-thun.ch et sur le site de la paroisse française de Thoune <https://paroisse-francaise-thoune.ch/>

Le Conseil de Paroisse